

**Avis de classement de la commission d'information
et de sélection d'appel à projet médico-social**

réunie le mardi 13 juin 2023

à LONS LE SAUNIER

**pour l'appel à projet relatif à la création
d'un village d'enfants de 60 places.**

Lons le Saunier, le **26 JUIN 2023**

Autorité compétente :

Compétence exclusive de M le président du Conseil départemental du Jura

Objet :

Le Département du Jura a lancé l'appel à projet relatif à la création d'un village d'enfants de 60 places sur deux sites dans le but de créer un nouveau cadre d'hébergement destiné prioritairement aux fratries.

L'appel à projet a été publié sur le site internet du Département le 20 février 2023.

Pendant la période de dépôt, clôturée le 20 avril 2023, un seul dossier a été déposé :

- fondation ACTION ENFANCE

Classement :

Il est établi par la commission de sélection d'appel à projet conformément aux critères énoncés dans l'avis d'appel à projet par les membres ayant voix délibérative et au vu des suffrages exprimés :

- 1^{er} fondation ACTION ENFANCE

Le projet est en adéquation avec le cahier des charges et répond aux besoins de la population.

A la majorité, le choix des membres se porte sur le projet présenté par la fondation ACTION ENFANCE :

- le dossier porté par la fondation ACTION ENFANCE est innovant et apportera un nouveau cadre d'hébergement de type familial pour les enfants confiés à l'aide sociale départementale.
- le village d'enfants bénéficiera de la dimension nationale et de l'expérience de la Fondation.
- une prise en charge adaptée avec des prestations éducatives de qualité et des outils de loi de 2002 fonctionnels.
- la dimension environnementale est prise en compte dans le projet immobilier.
- La planification de la mise en œuvre en amont de l'ouverture est détaillée par étapes.
- Le budget prévisionnel répond au cadre budgétaire normalisé.

Le présent classement vaut avis de la commission d'information et de sélection d'appel à projet, conformément à l'article R. 313-6-2 du code de l'action sociale et des familles.

Cet avis sera publié sur le site internet du département <https://www.jura.fr/>.

Le Président de la commission,



Clément PERNOT

Président du Conseil départemental